

DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

DE LA COMMUNE DE LAMENTIN

NOMBRE DE MEMBRES

Afférents au Conseil Municipal	En exercice	Qui ont pris part à la Délibération
33	33	23

Séance du 06 Février 2020

L'an deux mille vingt et le jeudi six février à dix-huit heures dix le Conseil Municipal de la Commune de LAMENTIN s'est réuni au lieu ordinaire de ses séances, après convocation légale, sous la présidence de Monsieur Ephrem GLORIEUX 1^{ère} adjoint.

Présents :

M. Ephrem GLORIEUX ; Mme Clara RIGAH; M. Bruno FELICIANNE ; M^{me} Liliane MAXIMIN-BAJAZET ; M. Yvon COMBES ; M^{me} Christiane TREI ALBON ; M Lucien BEAUZOR ; M^{me} Manuela PETRO-METONY ; M. Jean Louis SAINCILY ; adjoints au maire.

M^{me} Francelise YEPONDE ; M. Christian CITADELLE; M^{me} Gladys BURAT ; M. Arthur MARICEL ; M^{me} Marie-Line JACQUET ; M. Rodrigu MOULIN ; M^{me} Jacqueline BELFORT ; M^{me} Lucette SAHAI; M^{me} Marianne BOURRIQUIS ; M. José CANEVY ; M^{me} Nadège PERMAL ; M^{me} Anic ARNASSALOM ; M. Saturnin FRANCILLONE ; M. Richard PROMENEUR Conseillers Municipaux.

Représentés :**Absents :**

M. Jocelyn SAPOTILLE maire ; M. Pierre ALBINA ; M. Nicole VEREPLA ; M^{me} Raphaëlle DAGONIA; M^{me} Nadia MECHARLES; M. José TORIBIO ; M^{me} Sylvie DAGONIA; M^{me} Francelise LAPIN – BEGARIN ; M^{me} Carolin PARIZE ; M. Florent TREIL

Date de la convocation**20 Janvier 2020****Date d'affichage de la délibération****Adoptée à l'unanimité****DELIBERATION N°2020/02/11**

**PLAN DE FINANCEMENT POUR LE PROJET DE DEVELOPPEMENT DE LA
DEMARCHE EFFICIENCE ET QUALITE « NUMERISATION ET
DEMATERIALISATION DES SERVICES PUBLICS A LAMENTIN»**

Dans une logique de performance de l'administration communale, la commune de Lamentin a initié une démarche visant d'une part à revoir les process internes, à les moderniser, et à les formaliser à travers un guide de procédures internes clairs et largement diffusé, et d'autre part, à simplifier et à moderniser les démarches administratives, afin de satisfaire pleinement les usagers du service public de Lamentin.

Quatre objectifs sont identifiés dans cette démarche de simplification et de modernisation :



- La modernisation, la digitalisation et la transparence des process internes
- La fluidité du fonctionnement interservices
- L'efficacité de l'administration
- La satisfaction de l'utilisateur

En ce qui concerne le volet digitalisation, ce projet s'articulera principalement sur les actions suivantes :

- Une dématérialisation des démarches administratives d'état civil et un travail d'archivage des données relatives.
- La dématérialisation des documents relatifs aux conseils municipaux notamment la documentation en direction des élus, et l'acquisition de tablettes numériques.
- Le suivi en ligne des demandes des usagers (BEL, insertion)
- L'optimisation du site internet qui deviendra un outil de dématérialisation des démarches administratives mais également un outil d'apprentissage dynamique exploitable en interne.
- La mise en place d'un système de correspondance avec le public notamment à travers l'envoi de SMS informatifs.
- L'archivage et la gestion numérique des correspondances arrivées en mairie

Ce projet prévoit un coût total de 197 005,84€.

Le plan de financement de ce projet présente 85% de cofinancement du Fond Européen de Développement Régional (FEDER) soit 167 454,96€ et 15% d'autofinancement de la mairie soit 29 550,88€.

Financeurs	Montants	Pourcentage	
FEDER	167 454,96€	85%	
Commune	29 550,88€	15%	
Total	197 005,84€	100%	

Il est proposé au conseil municipal d'approuver ce projet et son plan de financement tel que présenté ci-dessus.

Le conseil Municipal

Considérant l'intérêt de la mise en place d'une démarche efficace et qualité pour l'optimisation du service rendu au public de la commune de Lamentin notamment s'agissant de l'entrée dans l'air du numérique et de la dématérialisation ;

Considérant la démarche entreprise par la ville d'une recherche de certification qualité.



Considérant que le projet de développement d'une démarche efficace et qualité particulièrement pour le développement du numérique s'inscrit dans les priorités d'investissement des Fonds Européens ;

Considérant l'intérêt d'un accompagnement financier du FEDER sur ce projet ;

Après avoir entendu l'exposé du maire et délibéré ;

DECIDE

ARTICLE 1- D'approuver le plan de financement pour le projet de recherche d'une démarche efficace et qualité – « Numérisation et dématérialisation des services publics »

Financeurs	Montants	Pourcentage	
FEDER	167 454,96€	85%	
Commune	29 550,88€	15%	
Total	197 005,84€	100%	

ARTICLE 2 : De donner pouvoir au Maire pour signer tous actes et documents, accomplir toutes formalités administratives et financières pour mener à bien l'exécution de la présente.

ARTICLE 3 : La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif dans un délai de deux mois à compter de la date de sa publication et de sa transmission au représentant de l'Etat

Adoptée à l'unanimité

Pour extrait conforme, rendu exécutoire,

Le Président



M. Ephrem GLORIEUX